# Assurance chômage des fonctionnaires. Règles d'indemnisation

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 définit les modalités d'indemnisation des agents relevant des trois versants de la fonction publique lorsqu'ils sont privés d'emploi. Ces demandeurs d'emploi sont soumis, en fonction de leur statut, aux règles de l'assurance chômage et aux dispositions spécifiques du présent décret. Le décret précise également les cas de privations d'emploi ouvrant droit à l'allocation chômage, spécifiques aux agents publics qui, par définition, ne relèvent pas de contrats de travail conclus en application du code du travail. Ce texte contribue ainsi à clarifier le droit applicable à ces demandeurs d'emploi particuliers. Le décret adapte enfin certaines règles d'indemnisation afin de tenir compte des situations de suspension de la relation de travail (ex. : disponibilité), des modalités de rémunération de ces agents ainsi que des dispositions statutaires qui leur sont applicables.